



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2006
Français
Original: anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004) du 8 juin 2004, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les trois mois, de l'exécution de toutes les tâches de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le huitième présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point des activités des Nations Unies en Iraq depuis le rapport du 3 mars 2006 (S/2006/137). Il contient un bref exposé des faits politiques saillants survenus pendant la période considérée, en particulier en ce qui concerne le processus de formation du Gouvernement et l'évolution de la situation dans les régions. Il contient également des informations à jour sur les activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, et de la MANUI, présente une évaluation de la situation en matière de sécurité et fait le point des questions opérationnelles et de sécurité.

II. Résumé des faits saillants survenus en Iraq

A. Faits politiques saillants

3. Durant la période examinée, l'attention s'est surtout portée sur le processus de formation du Gouvernement. Depuis l'élection du nouveau parlement, le Conseil des représentants, en décembre 2005, l'Iraq a connu une période de négociations longues et complexes en vue de former son premier gouvernement constitutionnel pour un mandat complet de quatre ans. Des responsables issus de diverses tendances politiques, ethnies et mouvances religieuses ont participé à ces négociations. L'attentat à l'explosif commis le 22 février 2006 contre le mausolée chiite des imams Ali al-Hadi et Al-Hasan al-Askari à Samarra et le regain de violence sectaire qui a suivi ont encore compliqué la situation et retardé les négociations.

4. C'est dans ce contexte, et après de longues négociations, que le nouveau Conseil des représentants a tenu sa première séance, le 16 mars 2006, présidée à titre intérimaire par le doyen du parlement, Adnan Pachachi. Les parlementaires ont



bien prêté serment mais ils ne sont pas parvenus à élire le président et les deux vice-présidents le même jour, comme le demande la Constitution. La séance a donc été suspendue jusqu'à une date ultérieure. Par ailleurs, bien que les principaux groupes parlementaires aient été d'accord pour former un gouvernement d'unité nationale, la question de la composition de ce gouvernement a continué de faire l'objet de négociations complexes et difficiles. Le Président Jalal Talabani a régulièrement présidé des consultations avec les divers dirigeants politiques du pays, afin de faciliter le processus.

5. Les négociateurs ont interrompu les pourparlers pendant la période des cérémonies de commémoration chiite de l'Arba'in ainsi que les fêtes du Navrouz kurde au cours de la seconde moitié du mois de mars. Lorsque les négociations ont repris, le 25 mars, un accord préliminaire sur un programme gouvernemental s'était dégagé entre les coalitions susceptibles de former le nouveau gouvernement. Cependant, la violence sectaire continuait de sévir, et l'ordre public de se détériorer. Les négociateurs parvinrent à un accord sur le caractère national du Gouvernement, ses paramètres et sa structure mais les discussions au sein de l'Alliance unifiée iraquienne sur la candidature du Premier Ministre s'enlisèrent.

6. Le 20 avril 2006, M. Al-Jaafari a annoncé qu'il s'inclinerait devant toute décision de l'Alliance unifiée iraquienne au sujet de sa candidature au poste de premier ministre. Le processus est donc sorti de l'impasse lorsque l'Alliance, réunie le 21 avril 2006, a choisi un autre candidat du Parti Dawa, Jawad al-Maliki, comme nouveau candidat au poste de premier ministre.

7. Le 23 avril 2006, le Conseil des représentants a repris la séance suspendue le 16 mars et élu Jalal Talabani Président de l'Iraq. Adel Abdul Mahdi, du Conseil suprême de la révolution islamique en Iraq, membre de l'Alliance unifiée iraquienne, et Tareq al-Hashemi, du Parti islamique iraquien, membre de la coalition Tawafiq, ont été élus Vice-Présidents. Le parlement a aussi élu son Président, Mahmoud al-Mashhadani, du Conseil pour le dialogue iraquien, parti du Front Tawafiq et deux Vice-Présidents, Arif Tayfour, de l'Alliance kurde, et Khaled al-Atiya, de l'Alliance unifiée iraquienne. Jawad al-Maliki a été nommé Premier Ministre. Conformément à l'article 76 de la Constitution, le Président Talabani a alors chargé le Premier Ministre de former le Conseil des ministres dans les 30 jours suivant sa nomination.

8. Le 20 mai 2006, le Conseil des représentants a approuvé la nomination du nouveau Gouvernement iraquien, dirigé par Jawad al-Maliki, Premier Ministre, Barham Saleh (Union patriotique du Kurdistan) et Salam al-Zubaie (Conférence générale pour le peuple iraquien), Vice-Premiers Ministres. Le Parlement a aussi approuvé la nomination de 37 ministres, dont 11 ministres d'État, ainsi qu'un programme de gouvernement en 34 points, centré sur des mesures visant à améliorer la sécurité, à lutter contre la corruption, à promouvoir l'unité nationale et à renforcer les institutions publiques dans tout le pays. Le Conseil des ministres compte quatre femmes, responsables respectivement des portefeuilles du logement et de la construction, de l'environnement, des droits de l'homme et des affaires féminines. Trois postes ministériels, l'intérieur, la défense et la sécurité nationale, restent à pourvoir. Le Premier Ministre a décidé qu'à titre provisoire, il ferait fonction de Ministre de l'intérieur et que la défense et la sécurité seraient temporairement confiées au Premier Ministre adjoint al-Zubaie et au Vice-Premier Ministre Barham Saleh, respectivement.

9. En saluant cet événement, je me suis réjoui de la formation du premier Gouvernement de l'Iraq constitutionnellement élu et je lui ai adressé mes vœux de succès; j'ai aussi exprimé l'espoir que le processus de formation d'un gouvernement largement représentatif et non exclusif s'achèverait dès que possible, afin que ce gouvernement soit en mesure de régler rapidement les questions essentielles de la réconciliation nationale, de la sécurité, de l'État de droit, du respect des droits de l'homme, de la reconstruction et du développement. J'ai également réitéré l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de soutenir pleinement le nouveau gouvernement et le peuple iraquien, conformément à son mandat.

10. À l'issue de la première réunion du nouveau Conseil des ministres, le 21 mai 2006, le Premier Ministre Al-Maliki s'est engagé à se pencher en priorité sur les conditions de sécurité et a souligné la nécessité de réconcilier la nation et de prendre d'autres mesures pour restaurer la paix et la stabilité.

11. Parmi les autres faits saillants, on retiendra que le 27 mai 2006, le Conseil iraquien des minorités a tenu une conférence de toutes les minorités, avec l'appui de la MANUI. Cette conférence avait été conçue pour créer un lieu d'échange où l'on tienne compte des préoccupations des diverses communautés minoritaires de l'Iraq. Il s'agissait plus précisément d'assurer à ces communautés un accès aux instances de décision, à la révision de la Constitution et à la rédaction d'une loi électorale pour les prochaines élections des gouvernorats, qui soit proportionnel à leur importance et de mettre en place les institutions et les lois nécessaires pour protéger les différentes minorités ethniques et groupes religieux.

B. Évolution de la situation internationale et régionale

12. Le 29 mars 2006, le Conseil de la Ligue des États arabes s'est réuni au sommet à Khartoum. La question de l'Iraq était l'un des principaux points de son ordre du jour. La délégation d'observation de l'ONU était dirigée par Ibrahim Gambari, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Mon Représentant spécial pour l'Iraq a également participé à ce sommet, en tant que membre de la délégation. Dans mon message au sommet, j'ai insisté sur le fait que l'intégration de l'Iraq dans la région devait être une priorité. J'ai également souligné que le projet d'une conférence de la Ligue des États arabes sur l'accord national iraquien offrait une occasion de forger un consensus national plus large.

13. Dans sa résolution 340, qu'il a adoptée à son sommet, le Conseil de la Ligue des États arabes a invité le Comité des ministres à se réunir d'urgence pour faire le point de la situation en Iraq. Lors de la réunion qui s'est tenue le 12 avril 2006, le Comité a manifesté son appui à la poursuite des consultations parmi tous les États voisins et des contacts entre toutes les parties internationales et régionales concernées, en particulier l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique, pour aider à renforcer la stabilité de l'Iraq. Il s'est également félicité des mesures prises pour ouvrir une mission de la Ligue des États arabes à Bagdad avant la fin du mois d'avril 2006 (voir S/2006/247, annexe, par. 7).

14. Au cours de la période examinée, la Ligue des États arabes a poursuivi les préparatifs de la conférence de réconciliation nationale iraquienne qu'elle prévoit maintenant de convoquer à Bagdad le 21 juin 2006. La réunion préparatoire à cette conférence s'est tenue au Caire en novembre 2005. À la demande de la Ligue, la MANUI a envoyé une équipe au Caire, du 15 au 17 avril 2006, pour discuter des

modalités de la conférence, des étapes préparatoires et de la nature de son assistance. Mon Représentant spécial est resté en contact étroit avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Musa, et avec l'Envoyé spécial de la Ligue pour l'Iraq, Mustapha Ismail, afin de soutenir cette initiative.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général

15. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial est resté en contact étroit avec tous les principaux dirigeants irakiens afin de faciliter les négociations sur la formation du Gouvernement et de promouvoir le dialogue au sein des communautés et entre celles-ci.

16. Dans le contexte de ses visites régulières à tous les sites de la MANUI, il s'est rendu à Amman du 8 au 10 mars 2006 pour y discuter des activités pertinentes de l'ONU avec le bureau de la MANUI et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il y a rencontré Abdelelah al-Khatib, Ministre jordanien des affaires étrangères, et S. A. R. le Prince Hasan bin Talal, avec qui il a traité des initiatives en cours pour amener les dirigeants religieux, politiques et tribaux de l'Iraq à promouvoir l'unité nationale et à réduire la violence dans le pays et, en particulier, à Bagdad.

17. Durant son voyage à Washington, du 17 au 20 mars 2006, mon Représentant spécial a eu l'occasion de discuter longuement de l'Iraq avec Condoleezza Rice, Secrétaire d'État, Donald Rumsfeld, Secrétaire à la défense, Stephen Hadley, Assistant du Président des États-Unis pour les questions de sécurité nationale, Frederik Schieck, Administrateur par intérim de l'Agency for International Development, et Kristen Silverberg, Secrétaire d'État adjointe pour les questions relatives aux organisations internationales, ainsi qu'avec Paul Wolfowitz, Président de la Banque mondiale.

18. Les 18 et 19 avril 2006, mon Représentant spécial s'est rendu à Nadjaf pour la quatrième fois, afin de s'entretenir avec le grand ayatollah Ali al-Sistani. Au cours de l'entretien, le Représentant spécial a souligné qu'il était important qu'un gouvernement d'unité nationale soit rapidement formé pour pacifier le pays et en améliorer la situation économique et politique. Il a également insisté sur le fait que tous les dirigeants politiques, religieux ou communautaires avaient la responsabilité collective de créer un environnement favorisant l'atténuation des tensions intercommunautaires et d'encourager un véritable règlement politique. Le Représentant spécial a écouté avec intérêt les conseils du grand ayatollah al-Sistani sur ces questions importantes et s'est félicité de son soutien. Lors de cette visite, il a aussi rencontré Sayyid Moqtada al-Sadr, avec qui il a eu un échange de vues sur l'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, ainsi que sur les défis à relever en matière de reconstruction et de réconciliation nationale. Il a également rencontré des responsables religieux de l'institution Hawza, et le Gouverneur de Nadjaf avec qui il a examiné une série d'activités de reconstruction. L'attitude positive adoptée par les interlocuteurs de mon Représentant spécial durant ces discussions a contribué à donner un nouvel élan aux négociations sur la formation du Gouvernement.

19. Durant sa visite au Siège, du 8 au 10 mai 2006, le Représentant spécial a participé à la réunion organisée par le Secrétaire général le 9 mai avec le Ministre égyptien des affaires étrangères, Ahmed Aboul Gheit, et ses homologues de Jordanie, Abdelelah al-Khatib, et d'Arabie saoudite, le Prince Saoud al-Faisal, ainsi qu'avec les représentants du Secrétaire général au Moyen-Orient, Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et Terje Roed-Larsen, Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. À cette réunion, mon Représentant spécial pour l'Iraq a informé les ministres des affaires étrangères de la situation en Iraq, notamment en ce qui concerne le processus de formation du gouvernement.

20. À Bagdad, mon Représentant spécial a organisé des rencontres entre des dirigeants irakiens de diverses appartenances religieuses, tribales, politiques, civiles et communautaires afin d'étudier les moyens de mettre au point une initiative de paix de Bagdad, qui serait conduite par les Irakiens, en réponse à l'intérêt manifesté par de nombreuses personnalités irakiennes, aux niveaux national et local. L'objectif principal de cette initiative serait de promouvoir des mesures de confiance et d'encourager le dialogue entre les communautés, afin de réduire la violence sectaire dans la ville de Bagdad. Le Représentant spécial et la MANUI étudient actuellement les possibilités offertes par cette initiative irakienne avec des Irakiens et d'autres acteurs intéressés.

21. Durant la période examinée, mon Représentant spécial a rencontré le Gouverneur de Bagdad ainsi que les membres du Conseil provincial de la ville. Il s'est aussi entretenu avec le haut commandement de la Force multinationale, les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de France et d'Italie, et de hauts responsables ainsi que des parlementaires en visite.

B. Activités d'appui au processus d'élaboration de la Constitution

22. Au cours de la période examinée, le Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution de la MANUI a poursuivi ses consultations avec des responsables politiques et universitaires d'appartenances très diverses ainsi qu'avec différentes organisations non gouvernementales afin de recueillir des opinions sur le processus de révision de la Constitution prévu par la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 15 octobre 2005, et sur l'aide que l'ONU pouvait apporter dans ce contexte. Dans le cadre des activités d'assistance dont elle est chargée, la MANUI a rédigé un certain nombre de notes de discussion sur des questions de fond et de procédure concernant la réforme constitutionnelle prévue dans la Constitution, ainsi que sur l'application de celle-ci.

23. Le Bureau d'appui a poursuivi le programme d'ateliers, lancé en février 2006, afin de promouvoir le dialogue entre les parties en présence. Il s'agit d'inciter de hauts responsables politiques, des fonctionnaires et des membres de la société civile et, notamment, des organisations non gouvernementales et des universitaires à examiner ensemble des questions constitutionnelles de première importance. Dans ce cadre, une visite en Afrique du Sud a été organisée du 6 au 11 mars 2006 à

l'intention de neuf responsables politiques irakiens afin de tirer des enseignements des succès et des échecs de la transition politique en Afrique du Sud au début des années 90. Les thèmes traités lors de ces ateliers sont la gestion de la transition politique dans un contexte de conflit, le multipartisme, l'inclusion des minorités et la justice en période de transition. D'autres dialogues ont été lancés par la suite sur des questions telles que le pétrole et le gaz (du 4 au 6 avril, près de la mer Morte en Jordanie), l'appareil judiciaire et la primauté du droit (du 10 au 14 avril à Syracuse en Italie). Le Bureau d'appui règle actuellement les détails pratiques de l'organisation de dialogues sur le fédéralisme fiscal (du 16 au 18 mai, près de la mer Morte en Jordanie), les droits de l'homme (à Vienne, du 6 au 8 juin), le fédéralisme et la décentralisation (à Madrid, du 20 au 22 juin) et les relations entre civils et militaires (à Istanbul, du 18 au 20 juillet).

24. Le Bureau d'appui maintient des contacts étroits avec le Président du Conseil des représentants afin de définir l'aide spécifique que la MANUI apportera au processus constitutionnel au cours des prochains mois. Il pourrait s'agir concrètement de faciliter la rédaction de rapports et leur transmission, de formuler des recommandations et de proposer des initiatives issues du programme de dialogues multipartites organisé par le Bureau d'appui, d'apporter des compétences techniques, que ce soit en mettant à disposition des données comparatives et analytiques pertinentes ou, le cas échéant, en fournissant des services d'experts, ou même en offrant au Comité des services de secrétariat et de proposer différents moyens d'intégrer les apports publics dans le processus d'examen. La MANUI compte aborder cette question avec le nouveau gouvernement.

C. Assistance électorale

25. L'élection, en décembre 2005, des membres du Conseil des représentants ayant été validée au terme d'un processus qui s'est achevé le 10 février 2006, l'Équipe internationale d'assistance électorale a dressé, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et en étroite collaboration avec la Commission électorale indépendante irakienne, le bilan de l'expérience acquise lors des élections menées pendant la période de transition.

26. L'Équipe internationale a organisé une série d'ateliers post-validation sur l'expérience acquise afin d'identifier les domaines posant problème et de proposer des solutions pour les futures activités électorales en Iraq. Ces ateliers, qui ont été tenus de février à avril 2006, ont débouché sur une grande conférence consacrée à l'expérience acquise, qui a été organisée par l'ONU à Larnaca (Chypre), du 2 au 4 mai 2006. La conférence de Larnaca a permis d'examiner de manière constructive les grandes questions relatives aux récentes élections et d'identifier les domaines dans lesquelles une assistance supplémentaire de l'ONU et de la communauté internationale pourrait être nécessaire. Les conclusions tirées de ces événements aideront à établir le cadre de référence de futures élections en Iraq.

27. L'ONU est prête à continuer de fournir une assistance technique si le Gouvernement irakien en fait la demande, notamment pour la création d'une autorité électorale permanente, la Haute Commission électorale indépendante irakienne, ainsi que pour l'organisation et le déroulement d'élections futures.

D. Reconstruction, développement et assistance humanitaire

28. La Mission et les organismes, programmes et fonds des Nations Unies ont continué d'appuyer le nouveau Gouvernement iraquien en s'employant à renforcer les capacités des ministères, à permettre et coordonner l'accès aux services de base et à restaurer les infrastructures publiques. Durant la période considérée, Staffan de Mistura a achevé son mandat de Représentant spécial adjoint pour la reconstruction, le développement et l'assistance humanitaire en Iraq, étant appelé à d'autres fonctions. Il a été remplacé le 15 mai par Jean-Marie Fakhouri.

29. Malgré l'insécurité actuelle, l'Organisation a mené un nombre croissant de missions afin d'évaluer l'impact des activités en cours pendant la période considérée. La plupart des projets à effet rapide axés sur la fourniture de services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement ont été menés à bien pendant la période considérée. Ces projets avaient été lancés, avec un budget total de 40 millions de dollars, suite à une décision prise en juillet 2005 par le Comité des donateurs au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq.

30. Durant la période considérée, la MANUI a continué de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des donateurs en Iraq. Outre qu'elle a appuyé les mécanismes adoptés par le Gouvernement iraquien, tels que le Conseil iraquien d'examen stratégique et les groupes de travail sectoriels, la Mission a supervisé la préparation par la communauté des donateurs de recommandations clefs pour la reconstruction et le développement que mon Représentant spécial a communiquées au nouveau Premier Ministre. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Gouvernement sur cette question.

31. Par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, la MANUI a continué d'insister sur le fait qu'il fallait que l'appui des autorités iraquiennes aux initiatives humanitaires et de développement était un moyen essentiel de favoriser la stabilité politique. La Mission a encouragé les autorités iraquiennes à utiliser des ressources pour reconstruire les sites culturels et religieux endommagés, sans préjuger de rien et en proportion des besoins de restauration. Comme indiqué dans mon dernier rapport, l'Union européenne a versé 8 millions de dollars pour la restauration du mausolée al-Askariya à Samarra et d'autres sites culturels et religieux endommagés par des bombes et des violences sectaires. Cette action se poursuit et la MANUI continue d'assurer la coordination globale de l'action des Nations Unies en appui au Gouvernement iraquien. De leur côté, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture offre des conseils techniques et des avis d'experts sur la construction, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit la main-d'œuvre iraquienne pour les travaux de reconstruction par l'intermédiaire du Programme d'emploi pour la reconstruction de l'Iraq.

32. La violence sectaire et la poursuite des activités militaires continuent de peser sur la vie des civils irakiens dans certaines zones. Un grand nombre d'Iraquiens ont été déplacés, soit volontairement, soit en raison d'agressions ou de menaces de diverses factions. Selon l'ONU et le Gouvernement, le nombre de personnes déplacées depuis l'attaque de Samarra le 22 février 2006 se situe entre 70 000 et 90 000 personnes. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent de fournir de la nourriture, des abris et des produits non alimentaires à autant de

personnes déplacées que le permettent les ressources dont ils disposent. Dans tous les cas, l'ONU continue de veiller activement à ce que toutes les personnes déplacées reçoivent une assistance de façon équitable.

33. À la mi-avril, la situation globale en matière de sécurité a également amené un groupe de 287 réfugiés palestiniens, qui résidaient auparavant à Bagdad, à fuir vers la frontière jordanienne. Suite au refus des autorités jordaniennes de les accueillir, le Gouvernement de la République arabe syrienne a autorisé 220 personnes à entrer en Syrie le 9 mai 2006. Un nouveau groupe de 46 réfugiés palestiniens, en provenance directe de Bagdad, est arrivé à la frontière syrienne, mais il n'a pas été admis, contrairement au premier groupe. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration étroite avec la MANUI, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et l'Organisation internationale pour les migrations, a pris la tête des initiatives visant à régler ce problème. Je juge encourageants l'engagement pris par le Gouvernement de continuer à accorder sa protection aux Palestiniens en Iraq, ainsi que la fatwa émise récemment par le grand ayatollah Ali Al-Sistani appelant au respect des Palestiniens et de leurs droits.

34. Face aux récents déplacements, la MANUI a mobilisé les organismes des Nations Unies et les donateurs par l'intermédiaire du Groupe de travail pour les secours d'urgence afin de mettre sur pied une initiative d'intervention rapide financée à l'aide des intérêts courus du Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq. Cette cellule répondra aux besoins immédiats des personnes déplacées en attendant qu'une stratégie à plus long terme soit mise au point avec les autorités irakiennes. La MANUI a poursuivi son action aux côtés du Cabinet du Premier Ministre en vue de la création d'une cellule de coordination et d'intervention d'urgence, qui opérera depuis le secrétariat du Cabinet. Placée sous l'autorité directe du Premier Ministre, elle sera chargée, entre autres, d'élaborer un plan d'urgence national. Depuis mars 2006, le Conseiller pour les questions humanitaires de la MANUI (dont le poste est financé par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire) a apporté son appui au Cabinet du Premier Ministre dans cette entreprise importante.

35. L'équipe de pays des Nations Unies continue de travailler avec le Gouvernement iraquien conformément aux objectifs de la stratégie iraquienne de développement national. Grâce au détachement d'un fonctionnaire international de la MANUI auprès du Ministère de la planification et de la coopération pour le développement, la Mission a poursuivi sa coopération avec le Ministère dans plusieurs domaines clefs, comme le renforcement du dialogue entre les autorités centrales et provinciales sur les problèmes liés à la reconstruction et au développement. La Mission, avec le soutien financier du PNUD, a aidé des délégations de plusieurs gouvernorats, composées de représentants des pouvoirs public et de représentants de la société civile à participer à une série d'ateliers de deux jours organisés à Bagdad sous l'égide du Ministère de la planification, qui portaient sur la stratégie nationale de développement, la coordination des donateurs, le budget national et les priorités provinciales. Les conclusions de ces ateliers ont aidé le Ministère à commencer à redéfinir ladite stratégie que le Gouvernement a l'intention de présenter à la prochaine réunion du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, qui doit se tenir dans les trois mois à venir.

E. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

36. Au 30 avril 2006, le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 913 millions de dollars. Au total, 88 projets d'une valeur estimée à 769,5 milliards de dollars avaient été approuvés à la fin avril pour être financés par le Fonds d'affectation spéciale. Dans le même temps, des marchés d'une valeur de 602 millions de dollars (soit 78 % des fonds approuvés) avaient été conclus et un montant de 455 millions de dollars (soit 59 % des fonds approuvés) avait été décaissé. Quatorze projets d'un coût total de 123 millions de dollars ont été achevés sur le plan opérationnel. Ces chiffres témoignent des nouveaux progrès accomplis dans la fourniture de contributions importantes aux objectifs de reconstruction et de développement en Iraq, eu égard en particulier aux conditions dans lesquelles ces activités sont menées en ce qui concerne la sécurité et les institutions.

37. Le 12 mai 2006, le troisième rapport de synthèse semestriel du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, portant sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005 (comprenant une mise à jour officielle jusqu'à la fin de mars 2006), a été présenté aux autorités iraqiennes et aux donateurs. La première partie présente les progrès réalisés par le Fonds d'affectation spéciale dans son ensemble; la deuxième partie détaille la mise en œuvre des programmes par module. Pendant la seule troisième période de six mois faisant l'objet d'un rapport, 217 720 000 dollars ont été dépensés, ce qui représente le montant de dépenses le plus élevé des trois périodes considérées et une augmentation du taux d'exécution des projets. Par-dessus tout, le Fonds contribue de façon importante à la gouvernance et aux services de base en Iraq. Ces résultats reflètent également le fait que les mécanismes adaptés d'exécution des programmes ont continué de faire la preuve de leur efficacité lorsqu'il s'agit de surmonter les obstacles considérables entravant l'exécution sur le terrain, comme l'insécurité et le manque de décisions claires et rapides de la part des autorités iraqiennes.

38. Le Fonds d'affectation spéciale a continué d'améliorer la transparence et la responsabilisation dans ses opérations, notamment en ayant activement recours au site Web du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq (<<http://www.irffi.org>>). Parmi les éléments d'information affichés régulièrement et tenus à jour sur ce site, on compte des bulletins mensuels, des précisions sur les marchés potentiels et des informations détaillées sur les marchés octroyés par tous les organismes. Les donateurs, le public et les organismes des Nations Unies peuvent non seulement connaître le montant des engagements prévisionnels et des décaissements de chaque module et organisation pour l'exécution de projets, mais également trouver des précisions concernant les prestataires de services dans de nombreux domaines d'activité.

39. Une fois le nouveau gouvernement iraquien formé, une réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq sera organisée afin d'offrir au Gouvernement l'occasion de présenter ses priorités en matière de développement et aux donateurs celle de reconstituer les ressources du Fonds de reconstruction.

F. Activités relatives aux droits de l'homme

40. L'incertitude politique, l'insécurité, la violence poussée à un degré élevé et les opérations militaires ont continué de peser sur la situation des droits de l'homme en Iraq, malgré les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour y remédier. Le droit à la vie continue d'être gravement compromis par les insurgés, la violence sectaire, les actes de vengeance et les activités des milices, ainsi que par l'emploi parfois excessif de la force par les militaires et les forces de sécurité. La violence aveugle des insurgés est particulièrement inquiétante à cet égard. À Bagdad et dans le centre du pays, où les attaques des insurgés et les opérations militaires de la Force multinationale et des forces de sécurité iraquiennes se sont poursuivies, la vie quotidienne des civils reste gravement perturbée. Selon certaines sources, les insurgés auraient tiré au mortier sans discernement sur des quartiers civils, faisant des victimes parmi la population locale. À Al-Anbar, théâtre d'affrontements quotidiens entre les insurgés, d'une part, et les forces de sécurité iraquiennes et la Force multinationale, d'autre part, les victimes civiles, la destruction de biens appartenant à la population civile et la détérioration des conditions de vie sont chose commune.

41. Le nombre officiel de victimes n'est pas connu, mais on dit que de nombreux civils seraient tués ou blessés chaque semaine, dont des femmes et des enfants, victimes ciblées ou non d'attaques violentes. Des politiciens, des membres de l'administration, notamment des policiers des militaires et des juges, ainsi que des cadres et membres des professions libérales et des personnes perçues comme étant associées à la Force multinationale ont été assassinés. La multiplication récente des assassinats de proches de plusieurs politiciens en vue est particulièrement inquiétante. Des corps portant des marques de torture, voire d'exécution extrajudiciaire, continuent d'être trouvés en grand nombre chaque jour à Bagdad et dans les environs, ainsi que dans d'autres régions du pays. Selon des organisations non gouvernementales iraquiennes, environ 20 000 personnes, y compris des étrangers, ont été enlevées dans le pays depuis janvier 2006, contre rançon pour des motifs politiques ou pour des raisons inconnues.

42. Durant la période considérée, de nombreuses attaques menées par les insurgés ont tué ou mutilé des civils et détruit ou endommagé des sites culturels et religieux, en particulier des mosquées et des églises appartenant à différentes confessions, dans le but évident d'alimenter la peur et l'animosité sectaire. L'attaque la plus importante, qui a eu lieu le 7 avril, visait la mosquée de Buratha, au nord de Bagdad, et a fait au moins 85 morts et 160 blessés.

43. Je demeure préoccupé par le fait que certains des crimes les plus odieux en Iraq restent souvent impunis. Il est particulièrement inquiétant de constater la multiplication des meurtres, tout comme des menaces et des actes d'intimidation visant des juges, des procureurs et des auxiliaires de la justice et qui entravent le fonctionnement des tribunaux. En outre, on signale souvent que la police ne tient pas compte des ordonnances judiciaires en matière de détention ou de mise en liberté. Les milices et autres groupes d'insurgés déclarent ouvertement avoir instauré des tribunaux parallèles. Des enquêtes judiciaires devraient garantir que les miliciens accusés d'avoir commis des violations des droits de l'homme seront traduits en justice et chassés des forces de sécurité. Il sera nécessaire de renforcer le système judiciaire et de mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle

interne des institutions clefs, comme les Ministères de l'intérieur, de la défense et de la justice.

44. La violence a touché les femmes, les enfants et les personnes âgées en entravant l'accès aux services de base. Les femmes sont la cible de harcèlement et d'intimidations visant à les contraindre à se plier aux codes vestimentaires traditionnels. Des « crimes d'honneur » prenant la forme de meurtres ou de violences familiales ont été signalés, mais la MANUI n'a pu obtenir des chiffres précis pour l'ensemble du pays. Le Gouvernement a indiqué récemment que, depuis le début de l'année 2006, les « crimes d'honneur » auraient fait plus de 500 victimes féminines dans la seule région kurde.

45. Les agressions dont sont victimes des universitaires, des membres des professions libérales et des journalistes ont aussi de quoi inquiéter. Au moins 100 professeurs auraient été tués depuis 2003 et plus de 200 séquestrés. D'autres membres des professions libérales, notamment des médecins et des agents sanitaires, ont aussi été pris pour cible et pourraient continuer de quitter le pays. Plus de 70 journalistes ont trouvé la mort sur le terrain en Iraq depuis mars 2003 et bien d'autres ont été mutilés, séquestrés ou menacés pendant qu'ils faisaient leur métier. Les professionnels des médias travaillant dans la région kurde continuent d'être intimidés et poursuivis en justice pour avoir exercé leur liberté d'expression. Sur une note positive, Kamal Sayid Qadir, écrivain kurde de nationalité autrichienne détenu depuis le 26 octobre 2005 et condamné en mars à 18 mois de prison pour avoir publié des articles jugés « diffamatoires » sur les autorités du Kurdistan, a été gracié le 3 avril.

46. Les menaces et les assassinats visant les minorités ethniques et religieuses sont particulièrement préoccupants. La MANUI a été informée qu'environ 2 400 familles chrétiennes avaient quitté la ville de Mosul pour d'autres régions à majorité chrétienne du gouvernorat de Ninive.

47. Le nombre de détenus dans le pays continue d'augmenter et reste une source de mécontentement pour de nombreux irakiens. À la mi-mai, le Ministère des droits de l'homme a dénombré 28 700 détenus dans l'ensemble du pays, ce qui traduit une légère hausse du nombre total de personnes emprisonnées. La MANUI continuera de rechercher avec les autorités irakiennes et la Force multinationale des solutions constructives à ce problème. En particulier, la Mission poursuivra ses efforts auprès de toutes les parties concernées afin de garantir que la libération des détenus ou leur transfert de la Force multinationale aux autorités irakiennes se fera rapidement et dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. À cet égard, tout devrait être fait pour s'assurer que les détenus jouissent du droit à un procès équitable. Les conclusions de l'enquête sur le centre de détention illégal d'Al-Jadiriya, tout comme celles d'autres enquêtes menées par le Gouvernement sur les conditions de détention dans le pays, n'ont pas encore été rendues publiques.

48. La Mission continue de suivre le procès de l'ex-président Saddam Hussein, qui a repris pendant la période considérée. Le procès, qui se déroule devant le Tribunal spécial iraquien, est entré dans une nouvelle phase avec le début des témoignages des accusés. Le Tribunal spécial a également annoncé la fin de l'enquête sur la campagne Anfal. L'affaire a par conséquent été portée devant le tribunal, qui fixera la date d'ouverture du procès.

49. La Mission continue de coopérer avec les ministères, les institutions judiciaires et les organisations de la société civile afin d'appuyer la création d'un système national de protection des droits de l'homme qui soit efficace. Le Bureau des droits de l'homme poursuit son travail de renforcement de l'état de droit, en appuyant le Groupe de travail sectoriel pour la protection de l'état de droit, qui réunit des représentants des ministères compétents, des donateurs et de l'ONU sous la présidence du Président du Conseil judiciaire supérieur, et en examinant les questions relatives à l'état de droit avec les autorités locales du gouvernorat de Bassorah. Le Bureau, en étroite collaboration avec les autorités iraqiennes et les donateurs, s'emploie à définir une stratégie globale de défense de l'état de droit afin de résoudre les problèmes auxquels le pouvoir judiciaire doit faire face. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MANUI collaborent étroitement avec les autorités iraqiennes et les organisations de la société civile afin d'appuyer la création en Iraq d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante, comme prévu par la Constitution.

IV. Questions opérationnelles et questions de sécurité

A. Sécurité

50. L'Iraq demeure un pays très dangereux et les fonctionnaires de l'ONU risquent fort de devenir la cible d'actes de violence. La transition politique et les tentatives que font la Force multinationale et les forces de sécurité iraqiennes pour maintenir la sécurité et maîtriser la situation ont coïncidé avec le développement d'une opposition armée aux moyens de plus en plus perfectionnés et complexes, capable d'entretenir un niveau élevé de violence dans tout le pays. Les gouvernorats de Bagdad, Ninive, Salah ad Din, Anbar et, depuis peu, Diyala, sont les plus durement frappés. Si les autres gouvernorats iraqiens sont généralement moins touchés, certains, notamment Bassorah (en particulier la ville de Bassorah elle-même) et Ta'mim (principalement la ville de Kirkouk), ont été le théâtre de fortes tensions et d'un nombre croissant d'incidents violents.

51. Les attentats sont meurtriers, comme en atteste le grand nombre de victimes, en particulier parmi les civils. Ces derniers mois, la violence a principalement revêtu la forme d'actes perpétrés par les deux parties au conflit confessionnel qui divise les Sunnites et les Chiïtes. S'il a été allégué récemment que la violence sectaire s'était atténuée, le mois de mars 2006 n'en a pas moins été le quatrième mois le plus meurtrier depuis mai 2003, deux fois plus d'Iraqiens ayant été tués qu'en décembre 2005. Dans l'ensemble, l'évolution du choix des cibles et des techniques utilisées est préoccupante. Parmi les groupes expressément visés figurent des notables iraqiens sunnites et chiïtes, les fonctionnaires et leur famille, les membres de la classe moyenne (comme les commerçants et les universitaires) et les personnes qui travaillent pour la Force multinationale ou y sont associées.

52. Les attentats se sont poursuivis sur l'ensemble du territoire, tout comme la destruction d'infrastructures d'importance vitale, ce qui a entraîné une grave désorganisation des services essentiels (distribution de carburants, de l'eau et de l'électricité). Le corps diplomatique reste gravement menacé, des fonctionnaires d'ambassade ayant été enlevés et assassinés, des légations attaquées.

53. La situation reste tendue à Bassorah et la Force multinationale a restreint la liberté de circulation dans la zone. Des manifestants ont réclamé le transfert aux autorités locales de la responsabilité de la sécurité. Dans ces conditions, le personnel des Nations Unies a encore du mal à se déplacer dans la région. Toutes les bases de la Force multinationale, notamment le palais de Bassorah où résident les fonctionnaires de l'ONU, sont souvent la cible d'attaques au mortier et à la roquette. En outre, trois Italiens et un Roumain ont été tués récemment par des bombes d'accotement (EEI) dans le gouvernorat de Dhi Qar, ce qui a de nouveau mis en relief les dangers et l'instabilité qui règnent actuellement dans la région.

54. La MANUI et le Département de la sûreté et de la sécurité suivent en permanence la situation en matière de sécurité dans la zone internationale à Bagdad, où le contrôle exercé par la Force multinationale est en voie de transfert aux forces de sécurité irakiennes. À l'heure qu'il est, l'intégrité du périmètre de la zone internationale et des points de contrôle internes est maintenue, mais la situation est régulièrement examinée avec la Force multinationale pour assurer le maintien du niveau de sécurité actuel.

55. La situation à Erbil demeure relativement calme, et pendant la période à l'examen, il a été prévu d'y renforcer légèrement la présence de l'ONU en ouvrant un bureau de zone, dont la protection au niveau intérieur devrait être assurée par un contingent de gardes fourni par les Fidji et la protection au niveau intermédiaire par la République de Corée.

B. Installations, logistique et appui

56. La Mission a entamé les démarches visant à prendre en charge comme prévu l'administration des installations gérées par la Force multinationale. À Erbil, le personnel a quitté un complexe de la Force multinationale pour emménager dans le bureau de zone que vient d'ouvrir la Mission. Le nouveau bureau de zone de Bassorah est maintenant prêt à accueillir le personnel se trouvant actuellement dans le complexe géré par les États-Unis et le Royaume-Uni. À Bagdad, un nouveau site d'hébergement provisoire a été réservé au personnel de la Mission, qui l'occupera au cours des prochains mois. Le Gouvernement irakien a affecté un site définitif au quartier général intégré de la Mission, qui est en train d'être aménagé. Un détachement d'appui à la Mission s'est également mis en place à l'aéroport international de Bagdad.

57. Il est très difficile d'acquérir des moyens aériens pour la présence de l'ONU en Iraq. Aussi ai-je sollicité l'appui de plusieurs États Membres dotés des capacités voulues. Le 30 mai 2006, le Danemark a décidé d'offrir à la Mission un aéronef spécialisé, et des discussions de travail concernant les modalités d'exécution sont en cours. Le Japon envisage sérieusement, lui aussi, de fournir un soutien aérien à la MANUI.

C. Accords

58. Je me félicite que le Gouvernement koweïtien ait informé l'Organisation qu'il avait achevé les démarches légales nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'ONU et l'État du Koweït concernant les activités de la MANUI dans ce pays. Cet accord a donc pris effet le 18 avril 2006. Je saisis cette occasion de remercier

les Gouvernements koweïtien et jordanien, qui ne cessent d'aider l'ONU à exécuter son mandat en Iraq.

59. L'accord sur le statut de la mission a été signé entre l'ONU et le Gouvernement iraquien le 3 juin 2005, mais il n'entrera pas en vigueur tant que les parties n'auront pas confirmé qu'elles l'acceptent par échange de notes. Le 6 juin 2005, l'ONU a envoyé une note dans ce sens au Gouvernement iraquien, mais celui-ci n'a pas encore retourné sa confirmation. J'engage le nouveau Gouvernement iraquien à agir immédiatement pour approuver l'accord en envoyant une note analogue à celle que lui a adressée l'ONU. Cette confirmation confèrera à la Mission le statut juridique qui lui permettra de s'acquitter de son mandat.

60. La Mission continue de négocier avec la Force multinationale une série de modalités d'application de l'accord concernant sa protection, conclu entre l'ONU et le Gouvernement américain le 8 décembre 2005. J'espère que ces modalités pourront être rapidement arrêtées, car elles sont indispensables au maintien de la protection de l'ONU en Iraq.

V. Observations

61. La formation, le 20 mai 2006, du premier Gouvernement iraquien constitutionnellement élu, marque l'aboutissement de la transition politique lancée par la loi sur l'administration de transition et approuvée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1546 (2004). Il est encourageant de constater que les dirigeants politiques irakiens, faisant fond sur les élections largement participatives tenues en décembre 2005, ont prouvé qu'ils pouvaient relever le défi et travailler dans un esprit de compromis à former un gouvernement ouvert à tous et démocratique, malgré le contexte général difficile. Toutefois, la longueur des négociations et la grave dégradation des conditions de sécurité après l'attentat à l'explosif de Samarra, en février 2006, sont le signe que le peuple iraquien est arrivé à un tournant décisif. Si le nouveau Gouvernement parvient à élaborer et à appliquer un programme national concret pour répondre rapidement aux besoins fondamentaux et aux préoccupations des différentes communautés irakiennes, le pays pourra s'engager sur la voie de la paix et de la prospérité. Au contraire, sans une dynamique puissante de réconciliation nationale, on risque de voir la polarisation s'aggraver et d'assister à un conflit sectaire et, éventuellement, une guerre civile. Il est plus urgent que jamais d'instaurer un dialogue intercommunautaire durable et de prendre des mesures de confiance.

62. J'espère que les dirigeants politiques irakiens sont désormais décidés à tout faire pour consolider le processus politique, en profitant de l'élan donné par la formation du nouveau Gouvernement. Ils devront s'attacher pour cela à faire disparaître les scissions politiques et sociales, à renforcer le consensus national en faveur de la réconciliation, à consolider les institutions démocratiques et à améliorer rapidement les conditions de vie et le respect des droits fondamentaux de tous les Irakiens. C'est de cette façon que le processus politique aura les effets les plus positifs sur la situation en matière de sécurité. Il faut donner au nouveau Gouvernement les moyens de prouver aux citoyens irakiens que leur participation aux élections entraînera des améliorations concrètes dans leur vie de tous les jours. Plusieurs mesures primordiales peuvent être envisagées aux échelons national,

régional et international, comme exposé ci-après, pour favoriser une évolution puissante et positive en ce sens.

63. Depuis mon dernier rapport, la réconciliation nationale est devenue un impératif encore plus pressant. Les Iraquiens ont prouvé encore et encore que malgré les graves provocations et les attentats, ils pouvaient relever le défi de la réconciliation nationale et trouver des moyens inédits de nouer des relations entre eux. La lutte contre un conflit confessionnel trouve une illustration concrète dans l'initiative de paix pour la ville de Bagdad menée par des Iraquiens, qui vise à renforcer la confiance au sein des communautés et entre elles.

64. De plus, le travail de révision constitutionnelle et l'application de la constitution restent essentiels si l'on entend parvenir à un consensus national sur la mise en place d'un véritable encadrement pour l'État iraquien. Il faudra procéder à un examen minutieux pour déterminer quelles modifications apporter à la constitution en vue de créer des structures étatiques efficaces et dans quels cas cela pourrait se faire par voie législative. L'ONU, qui reste en étroite coopération avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, est fermement décidée à continuer d'appuyer la constitution et attend avec intérêt de s'entretenir avec le nouveau Gouvernement iraquien de la façon dont elle pourrait s'acquitter au mieux de sa mission dans cet important domaine. Si le Gouvernement iraquien en fait la demande, elle se tient également prête à continuer d'offrir une assistance électorale, notamment en contribuant à l'organisation de futures consultations et à la mise en place de la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq, qui sera l'autorité électorale permanente du pays.

65. À l'échelon régional, les voisins de l'Iraq et d'autres pays ont un rôle important dans la réconciliation nationale, tout en respectant pleinement la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays. L'ONU continue donc de soutenir l'initiative de la Ligue des États arabes, qui prévoit d'organiser à Bagdad une conférence sur l'Accord national iraquien. Mon Représentant spécial continue de travailler à cette initiative en étroite coopération avec elle. Pour que la conférence soit un succès, il faudra, tout au long des préparatifs, travailler en étroite coordination avec le nouveau Gouvernement iraquien et veiller à ce que toutes les communautés iraquiennes soient véritablement représentées. L'ONU envisage également d'établir au niveau régional un groupe de contact opérationnel auquel participeraient l'Iraq et ses voisins. Ce groupe pourrait offrir un espace de concertation utile où serait déterminé comment les États voisins de l'Iraq peuvent concourir à mobiliser l'appui international en faveur de l'Iraq, ainsi qu'un lieu d'échanges entre pays de la région pour promouvoir la stabilité en Iraq.

66. Sur le plan mondial, la mise en place d'un gouvernement iraquien constitutionnellement élu devrait être perçue par la communauté internationale comme l'occasion de rechercher un consensus plus solide en faveur de la transition en Iraq, notamment au Conseil de sécurité. La communauté internationale a désormais la possibilité d'accélérer le relèvement de l'Iraq en tenant les promesses d'aide qui ont été faites, en faisant appel à des organismes de financement approuvés sur le plan international, comme le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, en établissant des mécanismes complémentaires pour mobiliser de nouvelles contributions et en allégeant davantage la dette. Il faudrait s'attacher en priorité à convenir rapidement d'un instrument administré par

les Iraquiens pour mobiliser de nouvelles formes d'aide internationale en faveur du pays et renforcer celles qui existent.

67. Dans mon précédent rapport, je soulignais que si la situation des droits de l'homme ne s'améliorait pas, la quête de la réconciliation nationale se révélerait ardue. Pendant la période à l'examen, les droits fondamentaux des Iraquiens ont été encore gravement bafoués à cause de l'insurrection en cours, des violences entre religions, des attentats perpétrés à titre de représailles et des agissements des milices, ainsi que du recours – parfois excessif – à la force militaire. Sans rien ignorer des efforts que les forces de sécurité iraqiennes et la Force multinationale ont déployés pour tenter de régler les problèmes de sécurité en Iraq, je les engage de nouveau à se conformer pleinement au droit international humanitaire et aux instruments relatifs aux droits de l'homme. Le déplacement de milliers de familles, essentiellement à Bagdad, est aussi un grave problème. Malgré ce défi colossal, j'espère que le nouveau Gouvernement iraquien prouvera qu'il peut assurer la conduite du pays de manière responsable, en inscrivant au cœur de son programme la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit. L'Organisation se tient prête à l'appuyer sans relâche. Plus les résultats concrets que le nouveau Gouvernement obtiendra dans ce domaine seront nombreux, plus les communautés iraqiennes et leurs dirigeants politiques se sentiront à même de venir à bout des divisions et d'entamer un dialogue sincère consacré à un programme véritablement national.

68. Du point de vue de la défense des droits de l'homme par un programme particulièrement étoffé, j'espère que le nouveau Gouvernement iraquien envisagera de prendre en priorité les initiatives ci-après : mettre en place une commission nationale indépendante des droits de l'homme et un centre des personnes disparues; appuyer l'élaboration d'une stratégie judiciaire globale pour la période de transition; encourager la réforme législative; renforcer et moderniser l'appareil judiciaire et l'administration de la justice; renforcer les associations civiles et favoriser l'instauration d'une culture des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces réformes sont essentielles à la réussite du travail plus général et de longue haleine d'instauration de la paix et de la sécurité, de reconstruction et de développement économique et social.

69. Le nouveau Gouvernement iraquien devra également répondre aux attentes du peuple iraquien en matière de sécurité, de législation et d'ordre public, rendues plus vives par la multiplication des crimes violents. À cet égard, il est indispensable que la Force multinationale s'attache à former et à équiper les forces de sécurité iraqiennes. Il faut cependant que le peuple iraquien puisse constater une amélioration réelle de la situation. Pour cela, le nouveau Gouvernement devra présenter un programme efficace visant à régler les problèmes de sécurité. La réalisation prendra du temps, et de nombreux Iraquiens attendent du nouveau Gouvernement qu'il défende à la fois ses administrés et les institutions publiques en procédant à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des miliciens, en menant des actions locales à long terme auprès de toutes les communautés iraqiennes, et en améliorant rapidement les conditions d'existence. Il incombe désormais au nouveau Gouvernement d'assumer sa souveraineté et de prendre entièrement la direction des affaires nationales, notamment dans le domaine primordial de la sécurité, avec l'aide au besoin de la communauté internationale.

70. L'Organisation demeure fermement résolue, si les conditions le lui permettent, à s'acquitter de la mission que lui ont fixée les résolutions 1546 (2004) et 1637 (2005) du Conseil de sécurité. Pour le dialogue et le consensus en faveur de la réconciliation nationale, mon Représentant spécial et son équipe se tiennent prêts à offrir leurs bons offices et à faciliter au nouveau Gouvernement le processus politique, en s'appuyant sur les contacts qu'a établis la Mission avec divers interlocuteurs irakiens. Outre les activités de base menées dans les domaines politique, électoral et constitutionnel, l'ONU a aussi l'intention de renforcer ses activités dans d'autres domaines de premier plan relevant de son mandat, en particulier ceux de la reconstruction et du développement, en renforçant notamment les capacités et la coordination des donateurs. Elle espère ouvrir un dialogue soutenu avec le nouveau Gouvernement afin de déterminer comment elle peut remplir au mieux sa mission.

71. Il faut cependant reconnaître que la présence de l'Organisation et l'efficacité de son action se heurtent à de considérables problèmes de sécurité. Afin d'assurer à ses fonctionnaires la meilleure protection possible, et donc de lui permettre de se maintenir en Iraq, il a fallu prendre plusieurs mesures de réduction des risques et de précaution lourdes, onéreuses et restrictives. L'ONU continue de compter sur la Force multinationale pour assurer la protection des sites et des déplacements. La mise en place d'un complexe intégré des Nations Unies en Iraq s'est poursuivie dans une visée à long terme et la construction de nouveaux locaux s'est achevée à Erbil et Bassorah. Je saisis cette occasion de remercier les États Membres, qu'ils appartiennent ou non à la Force multinationale, qui aident l'ONU en Iraq de diverses façons, en fournissant des observateurs militaires, des détachements de gardes et des spécialistes du contrôle des mouvements, ou encore en offrant des moyens de transport aériens et terrestres.

72. Il faut espérer que la formation du premier Gouvernement irakien constitutionnellement élu marquera le début d'une ère nouvelle et plus positive dans l'histoire troublée de l'Iraq. Le peuple irakien, qui souffre depuis si longtemps, mérite de profiter des bienfaits de la paix et de la prospérité auxquels chaque nation a droit. L'Iraq dispose de toutes les ressources humaines et naturelles nécessaires pour réussir. L'ONU travaillera en étroite collaboration avec son nouveau Gouvernement et avec la communauté internationale pour aider le peuple irakien à y parvenir.

73. En terminant le présent rapport, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Ashraf Qazi, pour le rôle de chef de file qu'il a assumé, et à rendre hommage au personnel national et international de la MANUI et au personnel des institutions qui ont fait preuve de dévouement dans l'exécution du mandat de la Mission dans des conditions extrêmement difficiles.